



FICHE DE PROJET

Août 2014

Direction du développement
et de la coopération DDC

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE AU TADJIKISTAN: LE DÉFI DE CHANGER LES COMPORTEMENTS

CONTEXTE NATIONAL

Le Tadjikistan a obtenu son indépendance en 1991 après l'effondrement de l'Union soviétique, mais cette nouvelle autonomie n'a pas contribué à améliorer la vie des femmes du pays. La guerre civile qui a suivi et duré jusqu'en 1997 a divisé les familles et contraint nombre d'entre elles à quitter leur domicile. Le Tadjikistan souffre encore des répercussions du conflit et reste la plus pauvre des anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale : 46 % de sa population vivrait en-dessous du seuil de pauvreté. Une grande partie de la population masculine est partie à l'étranger pour y trouver du travail, laissant les épouses seules à la tête des foyers dans une situation qui les expose particulièrement à la discrimination, ainsi que leurs enfants. En raison d'un relief montagneux (93 % du pays est constitué de montagnes), les communautés rurales du Tadjikistan sont dispersées et isolées, et la fourniture de services de base comme la santé ou l'éducation, voire l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires, sont autant de défis à relever.

Le Tadjikistan exporte principalement de l'aluminium, du coton, des fruits et des textiles. Près de la moitié de la population active travaille dans l'agriculture, contre un cinquième seulement dans l'industrie. L'économie du pays est aussi largement tributaire des fonds transférés par ses ressortissants travaillant à l'étranger, principalement en Russie et au Kazakhstan. Les transferts d'argent des quelque 1,5 million de travailleurs migrants représentent environ 40 % du PIB du pays.

CONTEXTE SECTORIEL

Les femmes tadjikes doivent faire face à de nombreuses difficultés. Depuis l'indépendance, la hausse du chômage a affaibli leur situation économique et elles souffrent de discrimination dans la course à l'emploi. En outre, la violence domestique est une



Les femmes n'occupent pas une position forte dans la société tadjike et la violence domestique y est monnaie courante ; elle est tolérée, parfois même considérée comme normale. Très peu de services existent pour venir en aide aux femmes victimes de violence domestique, notamment dans les zones rurales où elles n'ont souvent personne vers qui se tourner pour recevoir de l'aide. Le Tadjikistan a adopté une loi sur la violence domestique en avril 2013, dont la mise en œuvre effective à travers le pays est un élément clé du présent projet. Ce projet vise en outre à accéder et à proposer un suivi aux victimes de violence domestique, aux personnes qui pourraient l'être, ainsi qu'aux auteurs de ces violences.

réalité pour bon nombre d'entre elles et semble malheureusement largement acceptée, y compris par elles-mêmes. Bien que le gouvernement du Tadjikistan ait fait adopter une loi contre la violence domestique, peu d'initiatives ont été prises en termes d'information, d'infrastructures et de prestations de services aux groupes difficiles à atteindre pour soutenir la mise en application de la loi ou aider les victimes. Les femmes victimes de violence domestique n'ont tout simplement personne vers qui se tourner et n'obtiennent réparation que rarement. Les systèmes de soutien juridique mettant à la disposition des femmes des personnes aptes à les informer sur leurs droits sont rares.

OBJECTIFS DU PROJET ET ACTIVITES

L'objectif premier du présent projet est de réduire le niveau de violence domestique au Tadjikistan. Cependant, étant donné l'étendue de ce phénomène très ancré, il convient raisonnablement de considérer qu'il s'agit d'une ambition à long terme. A court terme, le projet vise trois objectifs principaux:

- Réduire le niveau d'acceptabilité de la violence domestique
- Soutenir la mise en application de la loi correspondante
- Améliorer l'accès des victimes aux services psychosociaux et juridiques

que des activités de consultation et de formation destinées à la police, aux professionnels de santé, aux acteurs politiques locaux et aux dignitaires religieux. Il s'agit d'atteindre non seulement les auteurs de violences potentiels mais aussi les professionnels qui peuvent être en contact avec eux ainsi qu'avec les victimes.

Pour que cette nouvelle loi contre la violence domestique soit appliquée, le projet s'inscrit dans une collaboration avec la Commission chargée des questions féminines et familiales du Tadjikistan ainsi qu'avec trois ministères gouvernementaux clés : ceux de l'intérieur, de la santé et de l'éducation. L'objectif est de mettre sur pied un plan d'action visant à garantir la collaboration de l'Etat et du gouvernement local avec la société civile pour assurer une application effective de la loi.

Parallèlement, les services pour les victimes de violence domestique vont se développer grâce à un soutien financier aux organisations non gouvernementales qui apportent une aide aux victimes. Les « centres de crise » existants (dans les hôpitaux, les commissariats de police, etc.) seront encouragés à intégrer le soutien aux victimes de violence domestique dans leurs stratégies d'intervention. Par ailleurs, le projet prévoit de soutenir l'acquisition de compétences supplémentaires par les travailleurs sociaux, les policiers, les psychologues et les professionnels de la santé, de sorte qu'ils puissent fournir un encadrement et des conseils mieux appropriés aux victimes tout comme aux auteurs des violences.



SUCCES ET DÉFIS

Le projet suisse de prévention de la violence domestique au Tadjikistan a rencontré un franc succès en matière de sensibilisation à la violence domestique et d'information quant au caractère inacceptable de ce phénomène. Les campagnes publiques d'information, notamment par le biais de messages radiodiffusés, de dessins animés et de concours de journalisme sur le sujet ont atteint un grand nombre de personnes. De premières évaluations montrent par exemple que, parmi les populations rurales de la zone d'action du projet, la sensibilisation à la violence domestique est passée de 36,9 % en 2009 à 56,3 % en 2011.

Par ailleurs, des progrès considérables ont été réalisés pour renforcer les capacités des centres de crise et des organisations non gouvernementales qui soutiennent les victimes de violence domestique. Les statistiques démontrent clairement que le travail de ces centres a un effet sur l'identification et la prise en charge des victimes. En 2010, 1499 cas de violence domestique avaient été enregistrés, la plupart étant des cas de violence infligée par un mari à sa femme tandis qu'un cas sur cinq environ concernait des coups portés par la belle-mère. La même année, des psychologues ont pris en charge plus de 900 victimes

Réduire l'acceptabilité de la violence domestique revient à sensibiliser la population et à faire communément accepter que ce type de violence constitue une violation des droits de l'homme. Par conséquent, ce projet soutient un grand nombre de mesures de sensibilisation, parmi lesquelles des débats publics, des campagnes nationales, des vidéos éducatives, ainsi

de violence domestique ; 758 ont été soutenues par des travailleurs sociaux et 888 ont reçu des conseils juridiques. En 2012, les cas de violence domestique enregistrés ont augmenté pour passer à 1712, sans doute en raison de la prise de conscience des victimes qui ont réalisé qu'elles pouvaient se tourner vers des personnes qualifiées. Cette année-là, plus de 1500 femmes ont reçu un soutien psychologique, plus de 1000 ont pu s'entretenir avec des travailleurs sociaux et près de 1400 ont reçu des conseils juridiques. Le plus impressionnant est le taux de résolution de ce type de cas, qui est désormais supérieur à 90%, ce qui signifie que 9 femmes sur 10 qui se sont tournées vers un centre soutenu par la Suisse ont réussi à trouver une issue à la violence domestique et à démarrer une nouvelle vie.

De nombreux problèmes demeurent malgré tout. Dans certaines zones rurales, du fait d'une plus grande sensibilisation à la violence domestique, et au caractère illégal de celle-ci, les chefs de village sont devenus réticents à faire appel à des instances d'application de la loi. La popularité croissante du phénomène religieux depuis la chute de l'Union soviétique peut également constituer un obstacle. Certains imams de village déconseillent de recourir aux organes publics tels que médecins, travailleurs sociaux ou police dans des situations qui sont perçues comme étant d'ordre privé. Le projet doit donc impérativement viser une collaboration plus étroite avec les dignitaires religieux afin de garantir aux femmes victimes de violence domestique l'accès au soutien dont elles ont besoin.

HISTOIRES VECUES - DENOUEMENT HEUREUX DE SITUATIONS DE VIOLENCE DOMESTIQUE

Kholida

Kholida a épousé son cousin, dans le cadre d'un mariage arrangé, alors qu'elle n'avait que quinze ans. D'emblée, elle a subi des mauvais traitements dans la famille de son mari : son mari était violent envers elle et sa belle-mère l'obligeait à effectuer des tâches physiques éprouvantes dans les champs, y compris pendant sa grossesse. Sa première grossesse s'est soldée par une fausse couche, ce qui a conduit son mari et sa belle-mère à la maltraiter de plus belle.

Deux autres grossesses et fausses couches ont suivi et le mari de Kholida l'a alors chassée du domicile conjugal et a divorcé d'elle. Elle est alors retournée dans sa famille et s'est remariée quelques années plus tard avec un homme bien plus âgé qu'elle, qui s'est lui aussi montré violent à son égard. A cette époque, Kholida était si désespérée qu'elle a fait plusieurs tentatives de suicide.

Le jour où l'organisation Dialfruz est venue au village pour y tenir une réunion de sensibilisation à la violence domestique, Kholida a décidé d'y assister. Dialfruz, partenaire local dans le projet suisse de

prévention de la violence domestique au Tadjikistan, organise régulièrement des rencontres à l'intention de la population dans le but d'offrir aux victimes un lieu d'expression et leur fournir aussi un soutien psychologique, social et juridique.

Kholida, comme beaucoup de femmes de son village, assistait pour la première fois à ce type de réunion. C'est là qu'elles ont réalisé qu'elles n'étaient pas des cas isolés. Elles ont partagé leurs expériences et se sont mutuellement soutenues. Ce fut un premier pas vers une vie exempte de violence domestique, le début d'une nouvelle vie. Kholida a consulté un avocat qui lui a expliqué quels étaient ses droits. Elle a également pu bénéficier de séances avec un psychologue durant lesquelles elle a pu parler de ses années de souffrance. Un travailleur social de Dialfruz l'a épaulée dans sa demande pour suivre des cours d'informatique et de comptabilité. Kholida a suivi ces formations et a décroché un emploi administratif dans une entreprise de construction locale.

Sa'bagul

Sa'bagul s'est mariée à l'âge de dix-huit ans. Dès qu'elle a emménagé avec son mari et sa belle-mère, les mauvais traitements ont commencé. Quand elle est tombée enceinte, elle a espéré que son mari serait plus gentil à son égard, et surtout un fois qu'elle lui avait donné un fils. Au contraire, les violences physiques ont redoublé : son mari la battait à la moindre occasion ; par exemple, si le bébé pleurait, il se mettait en colère et devenait violent. En raison des violences subies durant la grossesse, le deuxième enfant de Sabagul est né avec un handicap. Son mari l'a chassée de la maison après la naissance de ce deuxième enfant. Elle a de ce fait été contrainte de retourner vivre chez ses parents où elle n'a pas été accueillie favorablement et où personne n'a pris soin d'elle, sans compter qu'elle y a aussi été victime de violences de la part de son frère.

Finalement, une voisine de Sa'bagul ayant elle-même survécu à des violences domestiques est allée à sa rencontre et lui a suggéré de se rendre au centre de crise «Ghamkhori». Ce centre, qui se situe dans la ville de Kurgan-Tyube, est soutenu par le projet suisse de



prévention de la violence domestique au Tadjikistan. Il propose des services médicaux, psychologiques et juridiques aux victimes de violence domestique et mène des activités de sensibilisation dans les écoles, auprès des autorités et des personnalités locales ainsi qu'auprès des dignitaires religieux.

Dans un premier temps, Sa'bagul s'est entretenue avec un travailleur social du centre qui l'a dirigée vers un psychologue et un avocat. Grâce à leur aide, elle a repris confiance en elle et a entamé une procédure juridique pour obtenir une pension alimentaire. Les autorités municipales se sont impliquées dans son dossier. Elles l'ont aidée à acquérir un terrain modeste et à y construire sa maison. Elle y vit aujourd'hui avec ses enfants et perçoit une pension alimentaire de son ancien mari, ainsi qu'une allocation d'invalidité pour son deuxième enfant.

LE PROJET EN BREF

Titre du projet: Prévention de la violence domestique au Tadjikistan

Durée du projet: septembre 2012 à août 2016

Zones d'intervention:

districts de Bokhtar et Vakhsh dans la région de Khatlon (oblast) et villes de Qurghonteppa (Kurgan-Tyube) et Douchanbé.

Relayé par les mass-médias, le projet a acquis une visibilité nationale.

Budget: 4 080 000 CHF

Partenaire pour la mise en œuvre:

GOPA Consultants



FAITS ET CHIFFRES

Population:

8 millions d'habitants
(CIA 2014)

Espérance de vie:

63,9 ans (hommes)
70,3 ans (femmes)
(CIA, 2014)

Produit intérieur brut par habitant:

953 dollars américains
(FMI, 2012)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les femmes tadjikes n'ont pas le droit au divorce.

Le corps judiciaire ainsi que la police, et le personnel médical ne sont pas formés pour traiter les cas de violence domestique. Les hommes qui commettent des violences sur leur épouse sont rarement arrêtés ou poursuivis.

Des études montrent que la moitié des femmes tadjikes trouvent acceptable qu'un homme punisse physiquement sa femme ; les chiffres sont encore plus élevés dans les zones rurales.

Moins d'un cinquième des membres du Parlement du Tadjikistan sont des femmes.

IMPRESSUM

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Direction du développement
et de la coopération DDC

Division Dommunauté des Etats indépendantes (CEI)

Freiburgstrasse 130
CH-3003 Berne

<https://www.eda.admin.ch/ddc>
<https://www.eda.admin.ch/countries/tajikistan/en/home/representations/cooperation-office.html>

Photos: Bureau de Coopération Dushanbe